

# I. PREAMBULE

---

Tout membre doit prendre connaissance du présent règlement intérieur. Ce règlement a pour objet de préciser les modalités et règles de fonctionnement de la KKW Compagnie.

Le présent document est structuré de la manière suivante :

1. Règlement interne de la compagnie
  - a. Procédure d'inscription
  - b. Activité du pilote
  - c. Organisation de la KKW Compagnie
  - d. Information du staff
2. Modalité d'utilisation de Discord
3. Gestion des hubs
4. Le tracker de la compagnie
5. Les réseaux de vol

## 1. REGLEMENT INTERNE DE LA COMPAGNIE

---

L'inscription à la KKW Compagnie et l'utilisation de ses services suppose l'acceptation et le respect de l'ensemble des termes du présent règlement intérieur. Dans le cas où l'utilisateur ne souhaite pas accepter tout ou partie des présentes conditions générales, il lui est demandé de renoncer à l'usage du service et à son statut de membre.

### A. Procédure d'inscription :

---

Article 1 :

L'âge minimum pour intégrer la compagnie est de 16 ans révolu.

Article 2 :

Avant de vous inscrire sur le site, prenez connaissance des hubs et choisissez un trigramme (KKW-XXX). Ce trigramme sera votre nom d'utilisateur utilisé sur le site et sur Discord.

Article 3 :

Pour éviter la recrudescence de faux profils ou de pilotes inactifs trois limites dans le temps sont mises en place :

Vous devez réaliser cinq vols dans le mois qui suit votre inscription.

- Si les 5 vols ne sont pas effectués dans le mois, le pilote sera considéré comme démissionnaire et son compte sera supprimé.

A l'issue de ce mois si vous avez réalisé les 5 vols, un staff vous convoquera en message privé sur Discord pour procéder à l'inscription définitive. Ce rendez-vous servira à expliquer le fonctionnement des réservations, des missions Kawet et de la flotte.

- Si le pilote convoqué ne montre pas de signes de vie un mois après sa convocation, le pilote sera considéré comme démissionnaire et son compte sera supprimé.

Article 4 :

Votre compte est strictement personnel et ne doit pas être partagé avec d'autres personnes. La création de multicomptes n'est pas autorisée.

## B. Activité du pilote :

---

Article 5 :

Tout pilote n'ayant pas volé depuis plus de 2 mois pour la Compagnie verra son compte désactivé. Pour la réactivation du compte, il lui suffira de vous connecter au site. Un pop-up s'ouvrira et vous pourrez faire la demande de réactivation.

Article 6 :

Dans le cas où vous pensez avoir une longue absence et ne pouvoir piloter pour la compagnie, la compagnie aimerait bien en être informée via email ([contact@kkw.fr](mailto:contact@kkw.fr)) ou encore sur Discord.

Article 7 :

Nous disposons d'un Organisme de la Sécurité des Vols (O.S.V.) qui vérifie les utilisations de tous les appareils. Ce service se réserve le droit d'approuver ou non la navigabilité d'un aéronef. Chaque pilote prenant un aéronef doit connaître ses conditions d'utilisation et de son fonctionnement. Cela suppose des connaissances

sur le modèle de vol de l'appareil, la réglementation et règles de base de la navigation, l'utilisation des instruments.

Article 8 :

Tout acte et/ou parole à caractère pornographique, pédopornographique, raciste, xénophobe, faisant l'apologie de crime de guerre, discriminant ou incitant à la haine qu'elle soit à l'encontre d'une personne, d'un groupe de personnes en raison de leurs origines, leur ethnie, leurs croyances ou leur mode de vie, insultants, violents, menaçants, au contenu choquant ou portant atteinte à la dignité humaine, diffamatoire, bafouant le droit à l'image et le respect à la vie privée, contraires aux lois en vigueur en France (et de celles de votre pays) se verra lourdement sanctionné et ce peut-importe le moyen de diffusion (FB, Twiter, Ivao, Discord, .....).

## C. Organisation de la KKW Compagnie :

---

Article 9 :

La KKW Compagnie met à disposition de tous les membres sur son site un onglet « Le personnel »).

La structure est composée comme suit :

- Le staff
- Des responsables de hub

En complément, les services transverses suivants :

- Service de communication : interne et externe
- Service OSV (Organisme de Sécurité des Vols)
- Service instruction : information aéronautique et accompagnement du pilote
- Webmaster : construction et gestion du site de la compagnie

Cette organisation peut être susceptible d'évoluer. Dans ce cas tous les membres de la KKW Compagnie en seront informés.

## D. Information du Staff :

---

Article 10 :

Des réunions seront programmées par les membres de l'administration afin de discuter de la vie de la Compagnie.

Des rapports sont aussi mis à disposition des membres pour apporter des éléments d'information sur la compagnie.

Cette organisation peut être susceptible d'évoluer. Dans ce cas tous les membres de la KKW Compagnie en seront informés.

Article 11 :

Le staff de la KKW Compagnie est susceptible de recruter des membres pour compléter son équipe.

Dans ce cas il existe deux possibilités de nomination : une nomination directe ou une nomination après recrutement.

Article 12 :

L'Administration de la KKW Compagnie est composée de membres qui sont nommés par le Président Directeur Général.

L'Administration de la KKW Compagnie est compétente dans toutes les décisions relatives à la compagnie. En cas de situation exceptionnelle, elle peut prendre toutes les décisions qui s'imposent afin de faire respecter le présent règlement. Les membres de l'administration de la KKW Compagnie sont reconnaissables sur discord par la couleur orange sur leur nom.

## 2. MODALITE D'UTILISATION DE DISCORD

---

Article 1 :

Vous devez être attentif du contenu des messages que vous publiez sur les salons textuels. Vérifiez qu'ils ne contiennent pas de mots irrespectueux ou blessants pour les membres de la compagnie.

Article 2 :

Vous disposez d'un clavier comportant plus de 100 caractères différents, nous vous demandons de faire attention à votre orthographe.

Article 3 :

Vous êtes prié d'écrire dans le salon textuel adéquat. En cas d'erreur, vous serez invité à renvoyer votre message dans le bon canal.

Article 4 :

Le staff de la KKW Compagnie présente par période des Annonces Officielles dans le salon #🦊annonce-importante. Il est important de les consulter. En cas d'annonce très importante vous serez informé par mail.

Article 5 :

Dès lors que vous êtes membre de la KKW Compagnie (après l'inscription définitive auprès d'un Staff), il est bien de vous présenter dans la section "Présentation". Cela permet aux autres membres de faire votre connaissance. Chaque membre y répondra.

#### Article 6 :

Tout fichier (photo, vidéo, PDF) peut-être hébergé par la compagnie. Cependant le staff se réserve le droit de supprimer tout document n'ayant aucun rapport avec l'aéronautique et le rôle de la KKW Compagnie.

Nota : Les règles de la galerie photo sont spécifiques (cf. Galerie photo).

#### Article 7 :

Tout post à caractère pornographique, pédopornographique, raciste, xénophobe, faisant l'apologie de crime de guerre, discriminant ou incitant à la haine qu'elle soit à l'encontre d'une personne, d'un groupe de personnes en raison de leurs origines, leur ethnie, leurs croyances ou leur mode de vie, insultants, violents, menaçants, au contenu choquant ou portant atteinte à la dignité humaine, diffamatoire, bafouant le droit à l'image et le respect à la vie privée, contraires aux lois en vigueur en France(et de celles de votre pays) se verra supprimé sans préavis autre que ce présent règlement et son auteur se verra lourdement sanctionné.

### 3. GESTION DES HUBS

---

#### Article 1 :

Le responsable de hub est nommé par l'Administration de la Compagnie. Son rôle est de veiller au bon fonctionnement de son hub. Il a pour fonction de gérer les routes, les aéronefs propres à son hub ainsi que de fixer certaines règles concernant le fonctionnement. Il fait l'intermédiaire entre l'Administration et les membres de son hub et dispose de droits de modération dans son hub. Il peut y avoir plusieurs responsables de hub pour un hub donné. Il est possible que le responsable d'un hub soit en gestion plusieurs hubs.

#### Article 2 :

Les règles spécifiques que peut instaurer le responsable de hub sont les suivantes :

- Nombre minimal d'Heure de Vols à effectuer sur une période donnée
- Formalités d'entrée dans le hub (ex : vol d'initiation avec le responsable de hub)
- Réalisation des routes et attributions aéronefs dans son hub

Chaque modification des règles du hub doit être notifiée à l'Administration. Sur son accord, des règles supplémentaires peuvent être modifiées dont les membres seront informés.

#### Article 3 :

Les responsables de hub doivent fixer une « politique de vol ». Il faut entendre par là qu'ils doivent fixer l'activité principale de la plateforme à savoir des vols court-courriers, long-courrier, VFR ou encore une activité réaliste comme la reproduction des vols de leur hub dans la réalité. Des exceptions peuvent être faites concernant cette politique. Des exceptions sont faites dans le cas où les pilotes souhaitent

effectuer des événements sur un réseau (tour du Monde, tour d'une division, événement d'une division). Dans ce cas les routes spécifiques lui seront attribuées. Un hub spécialisé en vols européens peut avoir de manière exceptionnelle quelques routes vers l'Afrique du Nord ou vers l'Asie de l'Ouest. Cependant ces exceptions ne doivent en aucun cas représenter l'activité principale. Une fois cette politique fixée, les demandes de constitution de la flotte pourront être formulées au responsable de la flotte ou à l'Administration si ce dernier est inexistant ou indisponible.

#### Article 4 :

Les routes doivent être en nombre cohérent avec l'activité du hub. Les routes créées doivent être utilisées de manière régulière et rentables. Les responsables de hub sont seuls à décider de la création ou non de routes.

#### Article 5 :

La création, fusion ou suppression de hub relève de l'Administration de la Compagnie.

#### Article 6 :

Les responsables de hub doivent informer ses membres sur des nouveautés, des événements à venir. La liste des appareils doit-être tenue à jour.

#### Article 7 :

Les changements de hubs sont autorisés mais doivent être notifiés à l'Administration. Seule un membre de l'Administration peut accepter ou refuser un changement de hub.

## 4. LE TRACKEUR DE LA COMPAGNIE : VAM

---

#### Article 1 :

La compagnie évolue sous le système Virtual Airline Manager (VAM), il est donc primordial que tout pilote de la compagnie respecte le règlement de VAM. VAM mets à disposition des compagnies virtuelles un tracker que nous utilisons. Pour tous les vols effectués au sein de la compagnie, les pilotes sont tenus d'utiliser cet outil qui permet d'enregistrer tous les vols réalisés : temps de vol, rating, rentabilité ...

#### Article 2 :

Si vous souhaitez effectuer un vol programmé, vous devez obligatoirement le réserver via l'interface dédiée. Un vol non réservé sera considéré comme charter et s'appliquera aux dispositions de l'article 3 du présent paragraphe.

#### Article 3 :

Si vous souhaitez effectuer un vol charter, il vous est possible de le réaliser avec le tracker SIM ACARS. Ce vol s'applique comme les vols programmés à la réglementation internationale de l'aviation civile ainsi qu'aux règles de la compagnie.

## 5. LES RESEAUX DE VOL

---

Vous devez vous conformer à la réglementation propre aux réseaux sur lesquels vous volez. La compagnie évolue principalement sur IVAO™. Cependant, les pilotes volant sur d'autres réseaux (Vatsim, PilotEdge, autres...) doivent respecter les mêmes obligations.

Ne pas respecter les règles des réseaux suscités peut porter préjudice à l'image de la compagnie.

Le non-respect de ces règles entrainera des sanctions proportionnelles à la gravité de la situation.

<b>Auteur</b>	<b>Date</b>	<b>Modification</b>
Stephan Deschamps Clément Rols	18/12/2021	Refonde intégrale suite à l'évolution de nos outils de communication